

1641 **Compte-Rendu du Conseil d'Administration de la SMV**
1642 **du 24 septembre 2005**
1643
1644

1645 La réunion s'est tenue dans la bibliothèque du service de parasitologie du
1646 CHU Pitié-Salpêtrière
1647
1648

1649 ***Présents :***

1650 Eric CAUMES (Président), Catherine GOUJON (Vice-présidente), Ludovic de
1651 GENTILE (Secrétaire Général), Dominique JEAN, Laurent SIDO
1652 (Secrétaires Généraux adjoints), Fabienne LE GOFF (Trésorière), Danièle
1653 BADET (Trésorière-adjointe)
1654 Véronique BENOIST, Olivier BOUCHAUD, Fabrice LEGROS, Jean-Philippe
1655 LEROY, (administrateurs)
1656

1657 ***Excusés :***

1658 Alain CHIPPAUX, Vincent FEUILLIE Michel REY (Président Emérite),
1659 Philippe GUIBERT, Jean-Michel LICHTENBERGER
1660 Maxime ARMENGAUD (Président d'honneur) Bruno MARCHOU, Olivier
1661 SCHLOSSER
1662

1663 **Ordre du jour :**
1664

- 1665 1 Adoption du PV du CA du 15 juin 2005
1666 2 Nouvelles inscriptions à la SMV
1667 3 Présentation du règlement intérieur
1668 4 Formation médicale continue
1669 a. Étude de la proposition de "Terres et Rivages" pour
1670 l'organisation de FMC délocalisées sous l'égide de la SMV
1671 b. Informations sur les obligations réglementaires
1672 c. Discussion d'orientation
1673 5 Informations sur les actions en cours
1674 a. Informations
1675 i. Enquête CVI
1676 ii. Site de la SMV
1677 iii. Le réseau SFMG-GROG
1678 iv. Le comité éditorial
1679 b. Préparations des prochaines manifestations
1680 i. Création du groupe de travail pour la biennale 2006
1681 6 Questions diverses
1682
1683

1684 La réunion est ouverte à 9h40 sous la présidence d'Eric CAUMES,
1685 Président de la SMV

1686 Avant d'aborder l'Ordre du Jour, le Président fait part de l'échec de
1687 l'organisation de la FMC délocalisée avec l'agence "Terres et Rivages" en
1688 raison de l'absence d'inscription. Il rappelle, que, conformément aux

1689 décisions du bureau, il n'avait pas remis à cette agence de voyage le
1690 fichier des membres de la SMV

1691

1692 Point 1

1693 En l'absence de remarque, le compte-rendu du CA du 15 juin 2005 est
1694 définitivement adopté.

1695

1696 Point 2

1697 Ludovic de Gentile présente les neuf nouvelles inscriptions. Il s'agit de :

1698

570	Dr	Jeanne ADRIEN	PARIS	Méd. du travail
571	Dr	Brigitte LORVOIRE	LA ROCHE SUR YON	CVI-département
572	Dr	Delphine KERBERENNES	MAMOUDZOU (Mayotte)	CHG
573	Dr	Frédéric GAY	PARIS	CHU
574	Dr	Nicolas GMATI	COURBEVOIE	Exercice libéral
575	Dr	Bernard CASTAN	AUCH	CVI-CHG
576	Dr	Florence BARBARY	ANDE	Exercice libéral
577	Dr	Marie-Clothilde SARDINAL	PARIS	Méd du travail
578	Dr	Xavier NICOLAS	BREST	SSA

1699

1700 Aucune remarque n'est formulée et ces neuf inscriptions sont acceptées à
1701 l'unanimité.

1702

1703 Il présente ensuite l'état du fichier membres de la SMV.

1704

1705 L'ensemble du fichier des membres comprenant "Nom, Prénom, ville,
1706 année de dernière cotisation et numéro séquentiel du membre dans la
1707 base" a été diffusé mi-septembre. Il est fait lecture de ce fichier afin que,
1708 conformément aux statuts de la SMV, les radiations des membres non à
1709 jour de leur cotisations annuelles puissent être prononcées.

1710 Le CA se prononce pour la radiation des membres suivants :

Dr	BRUN	Yvonne	oui	*
Dr	PASZKIER	Marie	oui	*
Dr	RICHE	Dominique	oui	*
Dr	BINET	Dominique	oui	PARIS 2000
Dr	BRACKMAN	Jean-Paul	oui	TOULOUSE 2000
M.	CELTON	Henri	oui	PREVESSIN-MOENS 2000
M.	DELOLME	Henri	oui	LYON 2000
Dr	GUILLET-COTASSON	Françoise	oui	PARIS 2000
Dr	HERBEAUX	Patrick	oui	LYON 2000
Dr	JARZUEL	Yves	oui	PARIS 2000
Monsieur	LECLERC	christophe	oui	SAINT-OUEN 2000
Dr	LESTRADE-LABIOCHE	Micheline	oui	GUJAN-MESTRAS 2000
Dr	M'BAILARA	Luc	oui	BORDEAUX 2000
Dr	MARGUET	Philippe	oui	PONTARLIER 2000
Dr.	MASSIT	Bruno	oui	AVON 2000
Dr	MELOUX	Jean	oui	RIOM 2000
Dr	MILLERON	Elisabeth	oui	PARIS 2000
Dr	SAGE	Michel	oui	AIX EN PROVENCE 2000
Mme	SAYET	Chantal	oui	COURBEVOIE 2000
Dr	ANDRÉ	Françoise	oui	PARIS 2001
Dr	BELLAICHE	Guy	oui	PARIS 2001
Dr	BERRADA	Mostafa	oui	RABAT 2001
Dr	CAMPRASSE	M. Alice	oui	MARSEILLE 2001
Dr	CARRARO	Jean-Christophe	oui	PUYGOUZON 2001

Dr	CONTENCIN	Philippe	oui	PARIS	2001
M.	DELACOUR	Jean-Luc	oui	VESOUL	2001
M.	SOHIER	Jean	oui	PARIS	2001
M.	AGUILON	Philippe	oui	TOULON	2002
Dr	BOYER	Laurence	oui	VANOEUVRE-LES- NANCY	2002
Dr	DELORD	Pierre	oui	ARPASSON SUR LÈRE	2002
Dr	FLOCH	J. J.	oui	TOULON	2002
M.	GRANIER	Alain	oui	NARBONNE	2002
Dr	LEBRUN	Dominique	oui	MEUDON	2002
Dr	MOREAU	Philippe	oui	LORIENT	2002
Dr	MULLER	Patrick	oui	TOULON	2002
Dr	POIRRIEZ	Jean	oui	DUNKERQUE	2002
M.	RACCURT	Christian	oui	AMIENS	2002
Dr	SALLOUM	Mirna	oui	PARIS	2002

1711

1712 Le CA se prononce pour un rappel personnalisé réalisé sous la
1713 responsabilité personnelle d'un membre du CA pour les membres
1714 suivants :

1715

Dr	LOEB-LEVY	Nicole	contac-ob	PARIS	2000
Madame	O'DONOVAN-ROGERSON	Sinead	contact-cg	GENÈVE	2000
Dr	PICOT	Nicole	contact-cg	TOULOUSE	2000
Mme	PEGUET	Chantal	contact-cg	AMIENS	2002
Dr	QUINET	Béatrice	contact-ec	PARIS	2000
Pr.	BECQ-GIRAUDON	Bertrand	contact-ec	POITIERS	2001
M.	MALKIN	Jean-Elie	contact-ec	PARIS	2002
Madame	CATALA	Jeanne	contact-flg	PARIS	2000
Dr	BESSE	Pascal	contact-flg	LYON	2001
Pr.	LE BRAS	Jacques	contact-ob	PARIS	2000
Dr	RAGUIN	Gilles	contact-ob	PARIS	2000
Dr	GIZOLME	Dominique	contact-ob	MELUN	2001
Dr	PANTHIER	Françoise	contact-vb	PARIS	2000
M.	CREUSVAUX	Hervé	nvoir dgs	PARIS	2000
Dr	CONSTANT	Claire	nvoir smi	PARIS	2000

1716

1717 *Nota : le délai entre la réunion et la rédaction du Compte-rendu a été mis à profit pour*
1718 *effectuer les rappels et quelques contacts nécessaires. Le présent tableau intègre les*
1719 *modifications tenant compte des souhaits exprimés des personnes contactées (radiation*
1720 *ou réintégration).*

1721

1722 Le CA se prononce pour un ultime rappel des membres non à jour depuis
1723 2003.

1724

1725 Point 3

1726 Le projet de règlement intérieur de la SMV rédigé par Ludovic de GENTILE
1727 et Fabrice LEGROS a été diffusé début septembre à l'ensemble des
1728 membres du CA. Les principes de rédaction ont été :

- 1729 - une grande minutie dans la description des modalités électorales et
- 1730 des règles de fonctionnement du CA
- 1731 - la définition d'un cadre rigoureux pour les commissions mais en leur
- 1732 conservant une souplesse de fonctionnement suffisante

1733 Olivier BOUCHAUD rappelle alors que le règlement intérieur n'est pas un
1734 document figé et qu'il peut être adapté et amendé au fil du temps.

1735 Ludovic de GENTILE attire l'attention du CA sur la mise en place d'une
1736 procédure de déclaration de conflits d'intérêt pour les membres du CA.
1737 Fabrice LEGROS précise que le document qui a inspiré la rédaction de ce
1738 point est celui mis en œuvre au niveau des différents groupes de travail
1739 de la Direction Générale de la Santé. Véronique BENOIST fait part de sa
1740 crainte qu'une telle procédure conduise à perdre le bénéfice de l'expertise
1741 de certains de nos collègues. Catherine GOUJON s'interroge sur
1742 l'ostracisme qui peut découler d'une telle mesure et pense que la
1743 procédure d'un CV court est suffisant pour que les électeurs se
1744 prononcent. Fabrice LEGROS précise que cette procédure, largement mise
1745 en œuvre dans les administrations et dans les publications internationales,
1746 n'a pas pour but de stigmatiser tel ou tel mais d'assurer une clarté des
1747 débats. Lorsqu'une question abordée peut être source d'un conflit d'intérêt
1748 pour un membre d'un groupe de travail, celui-ci ne participe pas au vote
1749 voire même au débat selon l'importance des enjeux.. Éric CAUMES précise
1750 que cette pratique de déclaration de conflit d'intérêt est une notion qui
1751 tend actuellement à se généraliser, qu'elle ne doit pas être bloquante,
1752 qu'elle permet la clarté des débats et reste le gage d'une bonne gestion.
1753 Fabienne LE GOFF suggère que l'annexe proposée pour la déclaration des
1754 conflits d'intérêt soit accompagnée d'un texte d'explication reprenant les
1755 principes qui viennent d'être énoncés. Ludovic de GENTILE propose que
1756 seul le CV court soit diffusé aux électeurs pour qu'ils puissent faire leur
1757 choix et que la déclaration de conflit d'intérêt ne soit signée que par les
1758 candidats élus au CA. Ces déclarations sont ensuite archivées pour le
1759 fonctionnement du CA, mises à jour lorsque nécessaire et tenues à la
1760 disposition des membres sans nécessairement faire l'objet d'une diffusion
1761 large. Cette procédure est retenue d'autant que, au cours d'un mandat de
1762 six ans, l'éventuelle situation de conflit d'intérêt peut évoluer
1763 postérieurement à l'élection.

1764 A propos des commissions, un débat s'engage sur leur composition et la
1765 nomination de leur président. Fabrice LEGROS rappelle qu'antérieurement
1766 le responsable d'une commission devait obligatoirement être membre du
1767 CA. Cette obligation n'apparaît plus dans la proposition. Il suggère que le
1768 responsable soit désigné par la commission elle-même. Les autres
1769 membres du CA expriment leur crainte de la lourdeur générée par ce
1770 principe, puisque l'expérience montre la difficulté de mettre en place un
1771 groupe de travail pérenne avec un nombre suffisant de membres. Il est
1772 alors admis que le responsable d'une commission est proposé par le CA,
1773 qu'il est membre de la SMV mais pas obligatoirement titulaire d'un
1774 mandat électif. A charge pour lui d'organiser la commission qu'il animera
1775 et de rendre compte au CA. Afin de ne pas générer de situation de
1776 blocage, le rapport d'activité des commissions est intégré dans le rapport
1777 moral présenté chaque année par le Président.

1778 Certains articles ou items du RI sont encore en suspens ou méritent
1779 encore d'être complétés. Il est décidé de les maintenir malgré leur
1780 caractère incomplet. Olivier BOUCHAUD propose que l'article 5 s'intitule
1781 Aspects juridiques et bonnes pratiques et non pas seulement aspects
1782 juridiques afin de faire ressortir l'esprit non procédurier de la rédaction et
1783 la nécessité de rédiger cet article avec les personnes compétentes.

1784

1785 Point 5 a-iv

1786 Sur le plan chronologique, Ce point de l'ordre du jour est abordé ici car
1787 Jean-Philippe LEROY, rapporteur à la place de Philippe GUIBERT, excusé,
1788 doit rentrer sur ROUEN à 11h50. La question s'intègre également dans le
1789 fonctionnement des commissions. Le comité éditorial s'est réuni la veille,
1790 23 septembre 2005. la maquette du site a été présentée à cette occasion.
1791 La discussion a porté sur la façon de l'alimenter dès lors qu'il sera
1792 fonctionnel. Catherine GOUJON a été chargée de la coordination des
1793 différents auteurs sollicités (prospection et relance pour le respect des
1794 délais). Dominique JEAN est alors sollicitée pour la rédaction d'un court
1795 article sur la pathologie de l'altitude. Le problème soulevé à maintes
1796 reprises sur le copyright et les interférences possibles entre publications
1797 électroniques et papier a été abordé sans solution spécifique autre que la
1798 ré-écriture partielle à chaque nouvelle reprise, en fonction des objectifs de
1799 la publication. Éric CAUMES qui est également rédacteur en chef de la
1800 Lettre de l'Infectiologue fait part de son expérience et de la difficulté à
1801 trouver des rédacteurs.

1802 Notre collègue, Jean-Claude CROIX a proposé son aide et son expérience,
1803 le CA reçoit avec plaisir son offre de service. Il est décidé de lui proposer
1804 d'intégrer le Comité Éditorial.

1805

1806 Point 5 a-i

1807 Jean-Philippe LEROY présente ensuite le travail mené cet été sur les
1808 Centres de Vaccinations Internationales (CVI). Il rappelle que l'enquête
1809 téléphonique a porté sur les 124 CVI métropolitains recevant du public.
1810 Cette exhaustivité avait pour limite la nécessité d'un entretien
1811 téléphonique suffisamment court. Malgré cela, les premiers résultats sont
1812 prometteurs et feront l'objet d'un retour dans la prochaine lettre de la
1813 SMV. Le texte a été rapidement présenté au CA. Il est annexé au présent
1814 compte-rendu. Ce travail qui a vocation à déboucher sur la rédaction d'un
1815 guide de bonnes pratiques au sein des CVI sera probablement soumis
1816 pour publication dans un Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire, organe
1817 nous assurant une visibilité auprès de nos tutelles.

1818

1819 Point 4

1820 En ce qui concerne la proposition de "Terres et Rivages" à l'ouverture du
1821 présent CA, notre Président nous avait informé de la caducité de la
1822 démarche, faute d'inscription.

1823 L'approche faite par cette agence de voyages nous avait conduit à vérifier
1824 les implications liées à notre enregistrement auprès de la Direction du
1825 Travail comme organisme de formation continue. (Enregistrement N°
1826 11753671575 du 4 juin 2002). Il apparaît que cet enregistrement nous
1827 impose de rendre compte avant le 31 mars chaque année de nos activités
1828 pédagogiques et du bilan financier de l'exercice. Or, depuis 2002 aucun
1829 bilan n'a été transmis à l'administration. Il est urgent de combler cette
1830 lacune d'autant que le décret N° 2003-1077 du 14 novembre 2003
1831 organisant la Formation Médicale Continue (FMC) fait explicitement

1832 référence à cet enregistrement pour obtenir l'agrément du Conseil
1833 Supérieur de la Formation Médicale Continue.

1834 Madame GUIDON, chargée du Service de Contrôle de la Formation
1835 Continue, nous a communiqué le "Guide de la Formation Continue", ce
1836 guide a été transmis à l'ensemble des membres du CA dès la fin du mois
1837 d'août pour information.

1838 Après échanges, il est décidé

- 1839 - De prendre contact avec notre correspondante à la Direction
1840 Régionale de Surveillance de la Formation Continue d'Ile de France
1841 (Mme GUIDON) afin de lui communiquer le bilan pédagogique rédigé
1842 par Olivier BOUCHAUD (cf annexe 3) et de solliciter un rendez-vous
1843 auprès d'elle pour essayer d'y voir plus clair dans ce dossier
1844 administratif. Ludovic de GENTILE se charge de ce point.
- 1845 - De prendre contact avec nos représentants de l'Ordre des Médecins
1846 pour comprendre les implications de la nouvelle organisation de la
1847 FMC et de saisir comment la SMV peut continuer à assurer son rôle
1848 de formation dans son domaine. Olivier BOUCHAUD se charge de ce
1849 point.
- 1850 - De prendre contact avec les membres du Comité Supérieur de la
1851 FMC pour les mêmes raisons. La liste des membres (Arrêté du 26
1852 janvier 2004 NOR SANP0420311A) est mise à la disposition de
1853 chacun.
- 1854 - D'étudier avec notre expert comptable la mise en place du plan
1855 comptable conformément à la réglementation. Fabienne LE GOFF,
1856 trésorière, se charge de ce point.

1857 Ludovic de GENTILE fait part de la demande formulée auprès de la SMV
1858 par un CVI privé d'organiser une formation pour les infirmières
1859 remplaçantes de son centre. Cette question l'a conduit à rencontrer les
1860 monitrices de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Angers. Il
1861 apparaît que les IFSI sont actuellement passés sous la responsabilité
1862 des régions. Cette mesure rend possible un contact de la SMV pour
1863 étudier la possibilité d'inscrire de façon explicite au programme initial
1864 de formation des infirmières la formation à la médecine des voyages.

1865

1866 Point 5 a ii

1867 Ludovic de Gentile fait part du retard pris dans le projet de site de la
1868 SMV. Une réunion de travail est fixée au 28 octobre à Angers. La veille,
1869 le Comité éditorial avait travaillé sur le fond (cf supra).

1870

1871 Point 5 a iii

1872 Le travail d'enquête sur la pathologie du retour observée en médecine
1873 générale initié avec les réseaux GROG et SFMG s'est avéré plus
1874 onéreux que prévu (4 500 €). Néanmoins, Éric CAUMES rappelle
1875 l'importance de cette collaboration. Fabrice LEGROS signale que le
1876 surcoût est aussi inhérent à des motifs conjecturaux liés à la période
1877 estivale, qui ont conduit à réaliser les choses dans une relative
1878 précipitation pour tenir les engagements calendaires. Le travail
1879 d'analyse de l'enquête doit être réalisé à court terme (ndlr : rencontre
1880 prévue le 7 novembre 2005 avant restitution ultérieure).

1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912
1913
1914
1915
1916

Point 5 b

La biennale aura lieu le jeudi 19 octobre 2006 à Paris, au Centre de Conférences de l'Institut Pasteur, L'administration de l'Institut a accepté de mettre gracieusement ses locaux à notre disposition, à charge pour nous de régler les appariteurs et le personnel chargé de la technique. Le thème retenu est la prise en charge de l'expatrié, le CA retient la proposition d'intégrer Jacques THEVENOT, membre de la SMV et médecin responsable du CMETE au comité d'organisation qui sera présidé par Catherine GOUJON.

Pour des raisons strictement techniques, le CA décide de ne pas retenir la proposition d'organiser la biennale avec la Société de Pathologie Exotique (SPE). Éric CAUMES est chargé d'informer le Président de la SPE et de cette décision et de lui proposer une réunion conjointe en octobre 2007 sur le thème de la pathologie d'importation.

Pour la réunion de Lille, Fabrice LEGROS informe le CA du programme prévu (annexe 4). Les tarifs retenus pour l'inscription à cette manifestation sont de 45 €, et de 60 € pour un règlement par virement bancaire ou par une institution.

Pour la réunion de Bobigny, les représentants du CA au comité d'organisation sont Catherine GOUJON, Éric CAUMES et Fabienne LE GOFF. Le comité d'organisation est présidé par Olivier BOUCHAUD qui informe le CA de son souhait d'intégrer Arezki IZRI, parasitologue du CHU Avicenne de Bobigny.

La séance est levée à 13 h.

La prochaine réunion du CA aura lieu à, Lille, le 18 novembre 2005 de 18h15 à 20h

Rédaction : Ludovic de GENTILE

Compte rendu approuvé lors du CA du 18 novembre 2005

